



Zonage

- | | |
|---|----------------------------------|
|  | Zones urbaines (U) |
|  | Zones à urbaniser ouvertes (IAU) |
|  | Zones à urbaniser fermées (ZAU) |
|  | Zones agricoles (A) |
|  | Zones naturelles (N) |

Prescriptions architecturales et règles graphiques d'implantation des constructions

- (1) Alignement par rapport aux voies et emprises publiques
Continuité par rapport aux limites séparatives latérales
 - (2) Recul par rapport aux voies et emprises publiques
Implantation au droit de la marge de recul
Continuité par rapport aux limites séparatives latérales
 - (3) Recul par rapport aux voies et emprises publiques
Implantation au droit de la marge de recul
Discontinuité possible par rapport aux limites séparatives latérales
 - (4) Recul par rapport aux voies et emprises publiques
Implantation possible au-delà de la marge de recul
Discontinuité possible par rapport aux limites séparatives latérales
 - (5) Bande d'implantation de la façade principale
 - (6) Bande d'implantation de la construction principale
 - (7) Hauteur maximale limitée

Autres prescriptions

- | Linéaire commercial protégé (centre-ville de Lunéville) | |
|---|--|
|  | Voies cyclables ou chemins piétons à conserver ou à créer |
|  | Secteur où l'existence de risques naturels (inondations ou cavités souterraines) justifie que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature (RIS1-34 du Code de l'urbanisme) |
|  | Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STEGAL) |
|  | Emplacements réservés |
|  | Secteur comportant des orientation/d'aménagement et de programmation (OAP) |

Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural, etc. (L151-19 du Code de l'urbanisme)

- ★ Éléments ponctuels
- ★ ★ ★ Éléments linéaires
- ★ ★ ★ ★ Éléments surfaciques

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
(L151-23 du Code de l'urbanisme)

- | | |
|---|--|
|  | Réservoirs de biodiversité |
|  | Éléments de paysage à protéger |
|  | Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine |

Cadastre

-  Parcelles
 -  Bâtiments
 -  Hydrographie
 -  Limites de sections
 -  Limites communales